

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

Deuxième session ordinaire  
du Conseil d'administration

Rome, 4–7 novembre 2013

## RAPPORTS DE LA DIRECTRICE EXÉCUTIVE SUR DES QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

Point 8 de l'ordre du  
jour

*Pour information\**



Distribution: GÉNÉRALE  
**WFP/EB.2/2013/8-A/1**  
20 septembre 2013  
ORIGINAL: ANGLAIS

## INTERVENTIONS PROLONGÉES DE SECOURS ET DE REDRESSEMENT APPROUVÉES PAR LA DIRECTRICE EXÉCUTIVE ENTRE LE 1ER JANVIER ET LE 30 JUIN 2013 — CÔTE D'IVOIRE 200464

### Sauver des vies, protéger les moyens d'existence et promouvoir la transition

|   |                                |
|---|--------------------------------|
| Nombre de bénéficiaires                                 | 245 860                        |
| Durée du projet   | 1 an<br>(avril 2013–mars 2014) |
| Quantité de produits alimentaires fournie<br>par le PAM | 12 990 tonnes                  |
| <b>Coût (dollars É.-U.)</b>                             |                                |
| Coût des produits alimentaires pour le PAM              | 7 473 330                      |
| Coût des transferts monétaires pour le PAM              | 6 225 600                      |
| Coût total pour le PAM                                  | 26 758 894                     |

\* Conformément aux décisions du Conseil d'administration sur la gouvernance approuvées à la session annuelle et à la troisième session ordinaire de 2000, les points soumis pour information ne seront pas discutés, sauf si un membre en fait la demande expresse, suffisamment longtemps avant la réunion, et que la présidence fait droit à cette demande, considérant qu'il s'agit là d'une bonne utilisation du temps dont dispose le Conseil.

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://executiveboard.wfp.org>).

## NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour information.**

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions d'ordre technique à poser sur le présent document à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directrice régionale, OMD\*: Mme D. Brown      courriel: [denise.brown@wfp.org](mailto:denise.brown@wfp.org)

Directeur de pays: M. G. Ferrera      courriel: [gianluca.ferrera@wfp.org](mailto:gianluca.ferrera@wfp.org)

Pour toute question relative à la disponibilité de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).

\* Bureau régional de Dakar (Afrique de l'Ouest)

## RÉSUMÉ

1. Les élections présidentielles de novembre 2010 en Côte d'Ivoire se sont soldées par une instabilité politique, de violents troubles et le déplacement de 500 000 à 700 000 personnes. Par le biais d'une opération d'urgence, le PAM a porté secours à la population touchée jusqu'en mars 2013, en distribuant des colis de secours, en mettant en œuvre des activités Vivres pour la création d'avoirs et en dispensant un appui nutritionnel ciblé. Au cours des 18 derniers mois, les conditions de sécurité se sont peu à peu améliorées, ce qui a ouvert la voie à la reconstruction et au redressement. Toutefois, les différends liés à l'utilisation des terres perdurent, et les prix des produits alimentaires demeurent assez élevés dans les zones ciblées de l'ouest et du nord de la Côte d'Ivoire.
2. Cette intervention prolongée de secours et de redressement (IPSR) a pour but de répondre aux besoins persistants sur le plan des secours et de favoriser la transition vers le redressement au profit de 245 860 bénéficiaires. Elle vise à porter assistance aux réfugiés, aux personnes déplacées et aux autres groupes et communautés vulnérables dont la sécurité alimentaire et nutritionnelle a pâti des bouleversements qui se sont produits; à aider les réfugiés et les personnes déplacées à retourner chez eux en assurant une assistance alimentaire et nutritionnelle; et à concourir au rétablissement des moyens d'existence et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des communautés et des familles touchées par les événements. Les mesures suivantes contribueront à la réalisation de ces objectifs:
  - porter secours aux ménages vulnérables, dont les réfugiés et les personnes déplacées retournant chez eux qui découvrent souvent que leurs terres sont occupées, ou à qui l'insécurité limite l'accès à la terre et aux biens de production;
  - dispenser une supplémentation alimentaire ciblée aux enfants de 6 à 59 mois souffrant de malnutrition aiguë modérée ainsi qu'aux femmes enceintes et aux mères allaitantes atteintes de malnutrition;
  - assurer une supplémentation alimentaire au profit des personnes sous thérapie antirétrovirale afin de les encourager à poursuivre le traitement et de favoriser leur récupération nutritionnelle, et l'assortir d'une assistance revêtant la forme de transferts monétaires afin de réduire le partage des rations et de renforcer l'impact du soutien nutritionnel;
  - prêter assistance aux personnes s'occupant des enfants atteints de malnutrition grave dans les centres d'alimentation thérapeutique, en vue de favoriser l'observance du traitement;
  - créer des avoirs pour venir en aide aux ménages vulnérables pendant la période de soudure, en générant de l'emploi et des revenus à court terme et en aidant les ménages et les communautés à reconstituer leurs moyens d'existence.
3. Sur la base des résultats d'une intervention menée à titre pilote au cours de la récente opération d'urgence, 20 pour cent des bénéficiaires des secours recevront des espèces. Cette modalité de transfert est celle que privilégient le Gouvernement et les partenaires coopérants pour les programmes à forte intensité de main-d'œuvre. Son importance augmentera si les marchés et d'autres conditions le permettent. Les bénéficiaires restants, dont la plupart vivent dans des zones encore exposées à des risques sur le plan de la sécurité ou ont peu accès à des marchés fonctionnant correctement, recevront des vivres.

4. L'IPSR a été conçue compte tenu des résultats d'évaluations et de consultations avec des parties prenantes clés, parmi lesquelles le Gouvernement, des donateurs et des partenaires coopérants. Elle s'inscrit dans le droit fil du plan national de développement, de la stratégie nationale de protection sociale et de la politique nationale de nutrition du Gouvernement. Elle s'intègre en outre dans la stratégie de transition élaborée par l'équipe de pays pour l'action humanitaire et fait partie de la version révisée du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour 2009-2015.
5. Le PAM estime qu'il faudra continuer à appuyer le développement des capacités une fois l'IPSR terminée, afin d'aider le Gouvernement à progressivement prendre en main les activités. Cette intervention prolongée de secours et de redressement est conforme aux Objectifs stratégiques 1 (Sauver des vies et protéger les moyens de subsistance dans les situations d'urgence) et 3 (Remettre sur pied les communautés et reconstituer leurs moyens de subsistance après un conflit ou une catastrophe ou dans les périodes de transition) du PAM, et contribuera à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement 1, 4, 5 et 6.